

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA MRC DE L'ÉRABLE

À une séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue Saint-Édouard à Plessisville, le vingt-sixième jour du mois de janvier, deux mille onze et à laquelle étaient présents :

M. Gilles St-Pierre, maire d'Inverness  
M. Marc Simoneau, maire de Laurierville  
M. Sylvain Labrecque, maire de Lyster  
M. Jocelyn Bédard , maire de Notre-Dame-de-Lourdes  
M. Alain Dubois, maire de la Paroisse de Plessisville  
M. Clermont Tardif, représentant de St-Ferdinand  
M. Yvon Gingras, maire de St-Pierre-Baptiste  
M. Marc Nadeau, maire de Ste-Sophie-d'Halifax  
M. Réal Ouellet, maire de la Ville de Plessisville  
M. Gilles Fortier, maire de la Ville de Princeville  
M. Michel Poisson, maire de Villeroy

formant quorum sous la présidence de monsieur le Préfet Donald Langlois, maire de la municipalité de St-Ferdinand.

Résolution

**Facilitation et recherche de consensus  
dans le cadre des audiences publiques du BAPE  
Seuil du lac Joseph**

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est l'organisme promoteur du projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph projeté dans la municipalité d'Inverness ;

ATTENDU QUE ledit projet fait actuellement l'objet d'une commission d'enquête et audience publique pilotée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ;

ATTENDU QUE la première partie de l'audience tenue le 18 janvier dernier à Inverness a permis de mettre en lumière quelques préoccupations légitimes, pertinentes mais somme toute mineures et ponctuelles de citoyens à l'égard de la réalisation dudit projet, et des impacts appréhendés ;

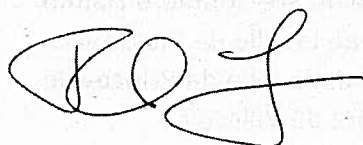
ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est sensible à ces préoccupations et manifeste la volonté de chercher l'unanimité du milieu dans ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Yvon Gingras, appuyé et résolu à l'unanimité de signifier, par l'adoption de la présente résolution, que la MRC de L'Érable est ouverte à une facilitation du processus en cours et ainsi est ouverte à rencontrer les riverains ayant manifesté des préoccupations à l'égard de la réalisation de la restauration du seuil naturel du lac Joseph ou à initier toute autre démarche qui visera à trouver un terrain d'entente acceptable pour les parties, et ainsi répondre aux inquiétudes desdits riverains.

ADOPTÉ

COPIE CONFORME

Donnée à Plessisville, le 31 janvier 2011



---

Rick Lavergne, secrétaire-trésorier